DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Objet :

14.06.0089
Réhabilitation de l'école élémentaire du groupe scolaire Grandclément - Avenant au marché de contrôle technique

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **26 juin 2014**

Compte rendu affiché le **03 juillet 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **20 juin 2014**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Stéphane BERTIN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Mourad BEN DRISS à Morad AGGOUN, Marie-France VIEUX-MARCAUD à Bernard GENIN, Sacha FORCA à Christiane PERRET-FEIBEL.

Membres absents excusés :

PREFECTURE du RHÔNE
Reçu le 02 JUIL. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 4

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin possède dans le quartier dit « du Village », un patrimoine scolaire datant des années 1930. Les bâtiments du Groupe Scolaire Grandclément, séparés en une aile Est et une aile Ouest, sont entretenus régulièrement par les services de la Ville, mais ils n'ont pas connu d'opération lourde de rénovation depuis leur construction, hormis la réfection des toitures en 2008.

Par conséquent, au regard des réglementations liées à l'accessibilité, la sécurité incendie et la thermique, et plus simplement pour assurer des conditions d'études et de travail optimales pour les écoliers et le personnel, la Ville a engagé une opération de réhabilitation sur l'ensemble des espaces intérieurs liés à l'école.

Le programme technique et fonctionnel a été validé lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2012, ainsi que l'autorisation de programme pluriannuelle, engageant les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de l'opération sur plusieurs exercices.

Je vous rappelle que le programme de la réhabilitation de l'école élémentaire comprend :

- la rénovation des espaces intérieurs selon les besoins de la maîtrise d'ouvrage et des utilisateurs notamment pour accéder aux besoins de 14 classes (pour 11 actuellement) et à l'informatisation des salles de classe,
- la mise aux normes des divers réseaux (eau chaude sanitaire, courants forts / courants faibles),
- l'isolation thermique et acoustique performante de l'école,
- la mise en conformité par rapport aux réglementations accessibilité et sécurité incendie,
- les aménagements extérieurs induits.

Les études de conception menées par l'équipe retenue, L'ATELIER ARCHITECTES / CABINET DENIZOU / PHILAE / STRUCTURES BATIMENT, sont actuellement en cours.

Le coût prévisionnel définitif des travaux, au stade de l'avant-projet définitif, s'élève à 2 579 790 € HT (soit 3 095 748 € TTC). Le budget de l'opération est de 4 230 000 € TTC. Il comprend l'ensemble des dépenses relatives à l'opération (travaux, études, révisions de prix, diagnostics).

Compte tenu de la complexification de l'opération et des demandes complémentaires de la Ville et des utilisateurs au cours des études, il convient de prendre en compte le travail supplémentaire du contrôleur technique.

Pour mémoire, les évolutions du programme comprennent :

- des travaux supplémentaires sur le bâti mis en évidence lors du diagnostic du bâtiment,
- la création d'une 14e classe pour 13 prévues initialement,
- les travaux supplémentaires liés à l'aménagement d'une nouvelle cour pour l'école élémentaire permettant de relier de façon sécurisée les 2 ailes de l'école,
- la création d'une nouvelle cour pour l'école maternelle,
- la reconfiguration du terrain de pétanque,
- la création d'un nouveau local pour les boulistes.

Le travail supplémentaire du contrôleur technique représente un surcoût de 1 950,00 € HT soit 2 340,00 € TTC, soit une augmentation de 15,73 % du marché initial.

Contrôle technique	Montant initial du marché	Montant avenants antérieurs	Montant avenant présenté	Montant total du marché
€ HT	12 400,00 €	0,00 €	1 950,00 €	14 350,00 €
€ TTC	14 880,00 €	0,00 €	2 340,00 €	17 220,00 €

Pour prendre en compte les travaux complémentaires, tout projet d'avenant au marché entraînant une augmentation du montant initial du marché supérieur à 5 % est soumis préalablement et pour avis à la commission d'appel d'offres, avant d'être adopté par délibération du conseil municipal.

La Commission des marchés à procédure adaptées réunie le 26 mai 2014 a donné un avis favorable à la passation de l'avenant majorant d'au moins 5 % le montant du marché initial.

Le montant de l'autorisation de programme est de 4 230 000 € TTC. Ce montant n'est pas modifié.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant au marché de Contrôle Technique ;
- De dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport ;
- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant au marché de Contrôle Technique ;
- Dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY